



FICHE DE DONNEES DE SECURITE Tango

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Tango
No du produit 032-12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de soins pour automobiles. - Rénovateur
Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com
Personne À Contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) R52/53.

Risques Physiques et Chimiques

Vu la quantité utilisée et le volume de l'emballage, le risque d'effets néfastes est considéré comme faible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage des détergents
< 5% tensio-actifs non ioniques
tensio-actifs cationiques
parfums
Contient du (de la) d-LIMONENE, LINALOOL

Phrases De Risque

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils De Prudence

P14 Contient du (de la) (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE. Peut déclencher une réaction allergique.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37 Porter des gants appropriés.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

Tango

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ		5-10%
No CAS : 64742-82-1		No CE : 265-185-4
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) N;R51/53. R10,R67.	
Bis (2-hydroxethyl) oleyl amine		2-5%
No CAS : 25307-17-9		No CE : 246-807-3
		Numéro D'Enregistrement: 01-2119510876-35-0000
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R34. N;R50.	
Distillates (petroleum), hydrotreated light.		< 1%
No CAS : 64742-47-8		No CE : 265-149-8
		Numéro D'Enregistrement: 01-2119484819-18-XXXX
Classification (CE 1272/2008) EUH066 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66.	
Quaternary ammonium compounds, dicoco alkyldimethyl, chlorides		< 1%
No CAS : 61789-77-3		No CE : 263-087-6
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R34. N;R50.	
PROPANE-2-OL		< 1%
No CAS : 67-63-0		No CE : 200-661-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67	
(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE		< 1%
No CAS : 5989-27-5		No CE : 227-813-5
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) R10 R43 Xi;R38 N;R50/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Tango

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Risques particuliers

Oxydes de : Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux. Éviter de respirer les vapeurs du feu.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Déverser à l'égoût si la réglementation locale le permet.

Tango

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs	VLE - 15 Min		Obs.
Distillates (pétroleum), hydrotreated light.		1000 mg/m ³			
PROPANE-2-OL	VLEP		400 ppm	980 mg/m ³	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3).

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser des gants de protection en : Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc (naturel, latex). Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Orange.
Odeur	Agréable, plaisante.
Solubilité	Miscible avec l'eau

Tango

Point initial d'ébullition et intervalle d' ~100

ébullition

Point de fusion (°C) ~0

Densité relative ~ 0.965 (20°C)

Densité de vapeur (air=1)

Non disponible.

Pression de vapeur

Non disponible.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Valeur pH, Solution Concentrée ~ 8.1

Valeur pH, Solution Diluée ~ 6.7 @ 1%

Viscosité

Non applicable.

Température de décomposition (°C)

Non disponible.

Seuil D'Odeur, Bas

Non disponible.

Seuil D'Odeur, Haut

Non disponible.

Point d'éclair (°C) > 62 CF (Creuset fermé).

Température d'auto-inflammation (°C)

Non disponible.

Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)

Non disponible.

Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)

Non disponible.

Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)

Non disponible.

Propriétés comburantes

Non applicable.

Observations Information declared as "Not available" or "Not applicable" is not considered to be justified for enabling proper control measures to be taken.

9.2. Autres informations

Composés organiques volatils (COV) 78 g/litre

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Tango

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.

Informations générales

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Une pneumonie peut être provoquée par une entrée dans les poumons des matières vomies contenant des solvants.

Contact avec la peau

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant. Le produit contient une petite quantité de substances allergènes qui, chez les personnes prédisposées, peuvent provoquer une réaction allergique en cas de contact répété.

Contact avec les yeux

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Mises En Garde Sur La Santé

Ce type de produit n'a aucun effet grave à long terme reconnu. L'exposition prolongée ou répétée à ce produit chimique peut causer : Délipidation, dessèchement et gerçures de la peau.

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Informations Médicales

Allergies.

Appellation	PROPANE-2-OL
Dose Toxique 1 - DI 50	5500 mg/kg (oral rat)
Conc. Toxique - CL 50	47-73 ppm/4 h (inhalation rat)
Autres Dangers Pour La Santé	
Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées. CIRC Ne pas listé. NTP (Programme National de Toxicologie) Non inscrit. OSHA Non Réglementé.	
Appellation	(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE
Dose Toxique 1 - DI 50	4400 mg/kg (oral rat)
Dose Toxique 2 - DI 50	5600 mg/kg (oral souris)
Appellation	Bis (2-hydroxethyl) oleyl amine
Dose Toxique 1 - DI 50	1000-2000 mg/kg (oral rat)
Appellation	Distillates (pétroleum), hydrotreated light.
Dose Toxique 1 - DI 50	> 5000 mg/kg (oral rat)
Dose Toxique 2 - DI 50	> 2000
Conc. Toxique - CL 50	> 5.3 mg/l/4 h (inhalation rat)
Appellation	NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ
Dose Toxique 1 - DI 50	> 5,000 mg/kg (oral rat)
Autres Dangers Pour La Santé	
Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.	

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Le produit est biodégradable, mais ne doit pas être rejeté à l'égout sans autorisation préalable des autorités.

Tango

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit contient des substances qui sont potentiellement bio-accumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Ce produit contient des substances qui sont solubles dans un milieu aquatique et qui peuvent se diffuser dans le milieu aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

Tango

Appellation PROPANE-2-OL

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 9600

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 4600

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ne se bio-accumule pas.

Dégradabilité

Ce produit est supposé biodégradable.

Appellation (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

Mobilité

Le produit est insoluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit contient des substances qui sont potentiellement bio-accumulables.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

Appellation Bis (2-hydroxethyl) oleyl amine

Écotoxicité

Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 0.39

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 0.1

Ci 50, 72 H, Algues, mg/l 0.01-0.1

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Appellation Distillates (pétrole), hydrotreated light.

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l > 2-5

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 1.4

Ci 50, 72 H, Algues, mg/l 1-3

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

Appellation NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ

Écotoxicité

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)

3082

Tango

No. UN (IMDG)	3082
No. UN (ICAO)	3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (NAPHTHA (PETROLEUM), HYDRODESULFURIZED HEAVY)
-------------------------------------	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	9
Classe ADR/RID/ADN	Classe 9: Matières et objets dangereux divers.
No. D'Étiquette ADR	9
Classe IMDG	9
Classe/Division ICAO	9
Étiquettes De Transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS	F-A, S-F
Code Hazchem	•3Z
No. De Danger (ADR)	90
Code restriction de tunnel	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Listes santé et environnement

Règlement (CE) n o 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Classification de danger pour l'eau

WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Tango

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 24/11/2011

Révision 5

Remplace la date 22/09/2010

Phrases - R (Texte Intégral)

R34	CAUSE DES BRÛLURES.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions De Danger Completes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.